

Maître d'ouvrage :



Rapport d'analyse des offres

- 19 septembre 2023 -

Travaux d'aménagement d'une voie verte entre Coudun et Villers sur Coudun (60150)

Marché public de travaux

Conception - Etudes - Maîtrise d'œuvre
Espaces Publics - Paysages - V.R.D.



Le présent marché public de travaux porte sur **les travaux d'aménagement d'une voie verte d'environ 3.6 km entre Coudun et Villers-sur-Coudun (60)**.

↪ **Allotissement / options** : le marché comporte un lot unique.

↪ **Tranches de Travaux / PSE** : Le marché ne comporte pas de tranches. Il comporte quatre Prestations Supplémentaires Eventuelles :

↪ PSE 1 : rejointoiement de maçonneries au niveau de l'ouvrage sur l'aronde,

↪ PSE 2 : reconstruction des têtes de parapet du pont sur l'aronde,

↪ PSE 3 : entretien des culées et de l'intrados du pont sur l'aronde,

↪ PSE 4 : moins value pour la réalisation de la voie verte en enrobés noirs en remplacement des enrobés clairs.

L'objet de la PSE 4 est de permettre une solution financière acceptable pour le maitre d'ouvrage en cas d'offre de base d'un montant supérieur au budget de l'opération.

↪ **Variantes** : le marché comporte 2 variantes imposées et 1 variante libre :

↪ Variante imposée 1 : voie verte en béton fibré,

↪ Variante imposée 2 : voie verte en béton drainant,

↪ Variante libre : à l'initiative de l'entreprise, portant sur la structure et le revêtement de la voie verte.

↪ **Estimations de Travaux** : budget prévisionnel du Maître d'ouvrage : 852 800 € H.T

↪ **Conditions particulières de la procédure** :

- **Procédure mise en œuvre : procédure adaptée ouverte.**
- Remise d'un mémoire technique obligatoire
- Visite du site obligatoire

↪ **Déroulement de la procédure** :

- Le profil acheteur est : <http://www.marches-securises.fr>
- La date limite de retour de offres dématérialisées était fixée le vendredi 08 septembre 2023 à 12h00
- 5 entreprises (dont un groupement) ont remis une offre dans le délai imparti

↪ **Le présent document présente l'analyse des offres**, réalisée dans le respect des critères de jugement d'offres définis dans le règlement de consultation et repris ci-après.



5. Le jugement des offres

5.1. Critères de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures sera réalisée sur les capacités professionnelles, techniques et financières appréciés au vu des documents remis dans la candidature.

5.2. Critères de jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-7 de la commande publique.

Si une offre apparaît anormalement basse, il sera fait application des articles L2152-5 et L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 de la commande publique.

Le choix des offres est effectué à partir des critères pondérés suivants :

- **Prix des travaux : 60 %**
- **Qualité du mémoire technique : 30 %**
- **Planning et délai d'exécution : 10 %**

Le jugement se fait de la façon suivante :

5.3. Offre financière : sur 60 %

L'offre la moins disante se verra attribuer une note de **100**.

La notation et le classement concernant le montant de l'offre de chaque candidat, seront établis selon la formule de calculs suivante :

$$\text{Points} = (\text{montant de l'offre la moins chère} / \text{montant de l'offre du candidat}) \times 100.$$

L'offre de prix de chaque candidat (sur 100 points) sera pondérée pour satisfaire au critère de jugement de 60%.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaut et fait foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire.



5.4. Mémoire technique : sur 30 %

La valeur technique sera jugée à travers le mémoire technique de l'entreprise selon la grille de notation ci-dessous, établie sur une base de 100 points :

- A. Organisation générale du chantier, moyens en personnels et en matériels mis à disposition :
Notation sur 15 points
- B. Compréhension du site et des enjeux, analyse des contraintes et mesures prises pour les gérer
Notation sur 20 points
- C. Note méthodologique de réalisation des travaux incluant la description du phasage et la gestion de la qualité
Notation sur 20 points
- D. Fournitures et fournisseurs : fiches techniques, délai et gestion des approvisionnements
Notation sur 10 points
- E. Hygiène et sécurité, base vie, signalisation, analyse et gestion des risques
Notation sur 15 points
- F. Impact environnemental du chantier, bilan carbone, gestion des déchets
Notation sur 20 points

La notation de chacun des critères du mémoire technique s'effectuera ainsi :

Élément de notation	Points attribués en % du nombre de points maximum pour le critère
Très satisfaisant : point abordé complètement tenant compte des points particuliers du chantier et de manière très précise et détaillée	100%
Satisfaisant : point abordé complètement tenant compte des points particuliers du chantier	80%
Conforme : point abordé complètement mais sans beaucoup de précisions	60%
Insuffisant : point abordé partiellement ou de manière trop superficielle	40%
Très insuffisant : point abordé partiellement avec des manques importants ou non conformes aux prescriptions du dossier	20%
Absent, non traité ou hors sujet	0

Pour chacun des critères du mémoire technique énumérés ci avant, le maximum des points sera attribué selon la qualité et le contenu les plus proches des prescriptions du présent marché.

La note technique finale de chaque candidat (sur 100 points) sera pondérée pour satisfaire au critère de jugement technique de 30%.

5.5. Planning et délai d'exécution : sur 10 %

Le critère planning et délai d'exécution sera jugée au regard des éléments suivants :

- Cohérence du planning, prise en compte de l'ensemble des prestations à réaliser, y compris les interventions extérieures nécessaires, jusqu'à la réception définitive des travaux,
- Délai global d'exécution,
- Adéquation entre moyens mis en oeuvre et délai d'exécution,
- Prise en compte des aléas potentiels,

↳ Le planning d'exécution sera rendu contractuel lors de la phase de mise au point du marché de travaux.

Lot unique : VRD 



Recevabilité des candidatures et des offres :

Les candidatures sont complètes et conformes à ce stade.

Tous les candidats ont transmis le certificat de visite demandé.

Erreurs de calculs ou de report :

Les entreprises EUROVIA, COLAS, le groupement GUINTOLI/NGE ROUTE/AGILIS n'ont pas fait d'erreurs de calcul ni de report.

Les quantités indiquées par les entreprises sont conformes aux travaux à réaliser et n'appellent pas de commentaires particuliers.

L'entreprise PELLE TP a commis différentes erreurs entre l'acte d'engagement et le DPGF :

Concernant la PSE4 : dans le DPGF son montant est de -246 885,30 € HT alors que dans l'acte d'engagement il est de -248 795,82 € HT. Conformément au règlement de la consultation, le montant figurant à l'acte d'engagement est pris en considération pour la présente analyse.

Les prix des variantes obligatoires ont mal été reportés du DPGF vers l'acte d'engagement pour PELLE TP. En effet, le montant des variantes venant en complément de l'offre de base et en remplacement du prix n°311, le montant seul de la ligne de prix variante ne peut être pris en considération. PELLE TP a reporté ce prix unitaire seul dans l'acte d'engagement au lieu de l'additionner à l'offre de base et de déduire le prix n°311.

S'agissant d'une erreur matérielle, afin de ne pas fausser l'analyse des offres, le montant des offres variantes de PELLE TP a été corrigé pour la présente analyse.

Aucune autre erreur de report de prix ou de calcul n'est à signaler.

ANALYSE DU LOT UNIQUE – RECEVABILITE – ANALYSE DES PRIX

Offres de base + PSE 4 : voie verte en enrobés noirs

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		30,30%
EUROVIA	654 484,33	-23,25%	
COLAS	737 168,11	-13,56%	12,63%
OISE TP	836 645,96	-1,89%	27,83%
Guintoli / NGE Route / Agilis	888 411,30	4,18%	35,74%
PELLE TP	929 012,42	8,94%	41,95%
Moyenne des offres	809 144,42	-5,12%	23,63%

Offres de base + PSE 4 + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		27,18%
EUROVIA	670 544,33	-21,37%	
COLAS	751 767,01	-11,85%	12,11%
OISE TP	893 491,73	4,77%	33,25%
Guintoli / NGE Route / Agilis	898 911,30	5,41%	34,06%
PELLE TP	956 412,42	12,15%	42,63%
Moyenne des offres	834 225,36	-2,18%	24,41%

Offres de base : voie verte en enrobés clairs

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		6,87%
EUROVIA	797 996,83	-6,43%	
COLAS	882 021,73	3,43%	10,53%
OISE TP	992 000,00	16,32%	24,31%
Guintoli / NGE Route / Agilis	1 128 094,80	32,28%	41,37%
PELLE TP	1 177 808,24	38,11%	47,60%
Moyenne des offres	995 584,32	16,74%	24,76%

Offres de base + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		4,76%
EUROVIA	814 056,83	-4,54%	
COLAS	896 620,63	5,14%	10,14%
OISE TP	1 048 845,77	22,99%	28,84%
Guintoli / NGE Route / Agilis	1 138 594,80	33,51%	39,87%
PELLE TP	1 205 208,24	41,32%	48,05%
Moyenne des offres	1 020 665,25	19,68%	25,38%



Analyse du niveau de prix :

Le budget de l'opération défini par le Maître d'ouvrage est de 852 800,00 € H.T

L'analyse des niveaux de prix donne le résultat suivant :

OFFRE DE BASE + PSE 4 consistant à réaliser la voie verte **en enrobé noirs** sur la totalité de sa longueur.

=> Montant le moins cher : 654 484,33 € H.T Moyenne des offres : 809 144,42 € H.T

=> Les offres des entreprises EUROVIA, COLAS, OISE TP entre dans le budget du Maître d'ouvrage

OFFRE DE BASE, revêtement enrobés clairs :

=> Montant le moins cher : 797 996,83 € H.T Moyenne des offres : 995 584,32 € H.T

=> L'offre de l'entreprise EUROVIA entre dans le budget du Maître d'ouvrage

VARIANTE IMPOSEE 1, revêtement béton :

=> Montant le moins cher : 926 996,83 € H.T Moyenne des offres : 1 145 590,71 € H.T

=> Toutes les offres sont supérieures à l'estimation

VARIANTE IMPOSEE 2, revêtement en béton drainant :

=> Montant le moins cher : 1 039 871,83 € H.T Moyenne des offres : 1 280 902,94 € H.T

=> toutes les offres sont supérieures à l'estimation.

=> Quelle que soit la solution retenue, l'entreprise EUROVIA est la moins chère, devant COLAS pour les solutions à revêtement enrobés ou devant le groupement GUINTOLI/NGE ROUTE/AGILIS pour les solutions à revêtement béton.

L'analyse des prix pratiqués par l'entreprise EUROVIA montre des prix ajustés, mais restant compatibles avec les travaux à exécuter. Le mémoire technique et les fiches techniques présentés par EUROVIA confirment une bonne compréhension des enjeux et objectifs à atteindre par l'entreprise.

Concernant les PSE 1, 2 et 3 portant sur des prestations annexes au niveau du pont sur l'Aronde, leur montant global ne remet pas en cause le classement financier de l'opération.

Compte tenu du fait qu'une offre en solution de base entre dans le budget du Maître d'ouvrage, la PSE 4 ne doit pas être retenue, ne correspondant pas au cahier des charges du Maître d'ouvrage de réaliser une voie verte de couleur claire.

Commentaires / recevabilité de l'offre de base :

Afin de vérifier la recevabilité technique de la solution de base « voie verte en revêtement enrobés clairs », il a été demandé à l'ensemble des candidats de compléter le contenu de leur offre, via le profil acheteur le jeudi 14 septembre 2023 :

« Bonjour,

Nous souhaiterions obtenir les précisions suivantes sur votre offre :

Concernant le prix n°311 de la solution de base : « construction de la voie verte, revêtement en enrobés clairs 0/6 »,

Pouvez-vous décrire par tout moyen approprié (photos, références, échantillons,...) la couleur de l'enrobé prévu. Et préciser si plusieurs teintes sont possibles à ce prix.

Votre réponse devra être déposée sur ce profil acheteur, avant lundi 18 septembre à 12h00.

Cordialement »

ANALYSE DU LOT UNIQUE – RECEVABILITE – ANALYSE DES PRIX



Offres variante imposée 1 : voie verte en béton

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		-8,00%
EUROVIA	926 996,83	8,70%	
Guintoli / NGE Route / Agilis	1 116 355,20	30,90%	20,43%
COLAS	1 144 271,35	34,18%	23,44%
OISE TP	1 208 823,89	41,75%	30,40%
PELLE TP	1 331 506,28	56,13%	43,64%
Moyenne des offres	1 145 590,71	34,33%	23,58%

Offres variante imposée 1 + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		-9,57%
EUROVIA	943 056,83	10,58%	
Guintoli / NGE Route / Agilis	1 126 855,20	32,14%	19,49%
COLAS	1 158 870,25	35,89%	22,88%
OISE TP	1 265 669,66	48,41%	34,21%
PELLE TP	1 358 906,28	59,35%	44,10%
Moyenne des offres	1 170 671,64	37,27%	24,14%

Offres variante imposée 2 : voie verte en béton drainant

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		-17,99%
EUROVIA	1 039 871,83	21,94%	
Guintoli / NGE Route / Agilis	1 095 810,90	28,50%	5,38%
COLAS	1 182 979,42	38,72%	13,76%
PELLE TP	1 470 447,20	72,43%	41,41%
OISE TP	1 615 405,37	89,42%	55,35%
Moyenne des offres	1 280 902,94	50,20%	23,18%

Offres variantes imposées 2 + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

Lot unique	Montant total € HT	Ecart en % par rapport à	
		Estimation	Offre la plus basse
Budget Maitre d'ouvrage	852 800,00		-19,24%
EUROVIA	1 055 931,83	23,82%	
Guintoli / NGE Route / Agilis	1 106 310,90	29,73%	4,77%
COLAS	1 197 578,32	40,43%	13,41%
PELLE TP	1 497 847,20	75,64%	41,85%
OISE TP	1 672 251,14	96,09%	58,37%
Moyenne des offres	1 305 983,88	53,14%	23,68%



NOTATION 2^{ème} critère : MEMOIRE TECHNIQUE							
Mesures prises par les candidats	A. Organisation générale du chantier, moyens en personnels et en matériels mis à disposition	B. Compréhension du site et des enjeux, analyse des contraintes et mesures prises pour les gérer	C. Note méthodologique de réalisation des travaux incluant la description du phasage et la gestion de la qualité	D. Fournitures et fournisseurs : fiches techniques, délai et gestion des approvisionnements	E. Hygiène et sécurité, base vie, signalisation, analyse et gestion des risques	F. Impact environnemental du chantier, bilan carbone, gestion des déchets	NOTE TECHNIQUE
Points maxl :	15	20	20	10	15	20	100
EUROVIA	15	16	16	10	12	20	89
COLAS	12	16	16	8	9	12	73
OISE TP	15	20	16	8	15	16	90
Guintoli / NGE Route / Agilis	15	20	20	6	15	16	92
PELLE TP	12	16	16	8	12	12	76

ANALYSE DU LOT UNIQUE – NOTATION CRITERE DELAI



Mesures prises par les candidats	Cohérence du planning, prise en compte de l'ensemble des prestations à réaliser, y compris les interventions extérieures nécessaires, jusqu'à réception définitive des travaux	Délai global d'exécution		Adéquation entre moyens mis en œuvre et délai d'exécution		Prise en compte des aléas potentiels		Note délai
Points maxi :	30	30		20		20		100
EUROVIA	<p>Cohérence du planning : planning cohérent, détaillé par tâches. Enchaînement des tâches cohérent.</p> <p>Prise en compte de l'ensemble des prestations : les travaux de reprise du pont sur l'aronde n'apparaissent pas clairement ('travaux de reprise de maçonnerie ?')</p> <p>gestion des interventions extérieures jusqu'à la réception des travaux : nettoyage en fin de chantier indiqué, manque le DOE</p>	<p>Délai phase de préparation de chantier : 10 jours</p> <p>Délai phase travaux solution de base et variante libre : 40 jours, soit 8 semaines</p> <p>Délai travaux variante 1 et 2 : 68 jours, soit 13,5 semaines incluant le délai de prise du béton de 28 jours</p> <p>Le planning n'est pas calé en date</p>		<p>Les moyens mis en place pour respecter le planning ne sont pas précisés</p>		<p>Le planning ne prend pas en compte d'aléas et notamment les aléas prévisibles : période de congés et d'intempéries</p>		
		SATISFAISANT	24	SATISFAISANT	24	ABSENT	0	ABSENT
COLAS	<p>Cohérence du planning : planning cohérent, détaillé par tâches. Enchaînement des tâches cohérent avec indication des points d'arrêt</p> <p>Prise en compte de l'ensemble des prestations : oui</p> <p>gestion des interventions extérieures jusqu'à la réception des travaux : nettoyage et repli des installations indiqués ainsi que DOE et récolement</p>	<p>Délai phase de préparation de chantier : 4 semaines</p> <p>Délai phase travaux solution de base et variante libre : 28 semaines incluant 3 semaines de congés d'hiver et une semaine d'intempéries prévisible, soit 24 semaines de travaux proprement dit.</p> <p>Le mémoire technique précise une livraison fin Mai 2023 au plus tard</p> <p>Il manque les plannings des solutions variante</p>		<p>Le planning décrit les moyens humains et matériels mis en œuvre semaine par semaine, en relation avec les travaux à effectuer.</p> <p>Il indique également les périodes d'intervention des sous-traitants.</p>		<p>Le planning prend en compte la trêve hivernale (3 semaines, de la semaine 51 à la semaine 1) et une semaine d'intempéries</p>		
		TRES SATISFAISANT	30	SATISFAISANT	24	TRES SATISFAISANT	20	TRES SATISFAISANT
OISE TP	<p>Cohérence du planning : planning cohérent, détaillé par tâches. Enchaînement des tâches cohérent</p> <p>Prise en compte de l'ensemble des prestations : oui</p> <p>gestion des interventions extérieures jusqu'à la réception des travaux : essais et DOE indiqués au planning</p>	<p>Délai phase de préparation de chantier : 3 semaines</p> <p>Délai phase travaux : 10 semaines</p> <p>Le planning n'est pas calé en date</p> <p>Il n'y a pas de planning concernant les solutions variante.</p>		<p>Les moyens mis en place pour respecter le planning ne sont pas précisés</p>		<p>Le planning ne prend pas en compte d'aléas et notamment les aléas prévisibles : période de congés et d'intempéries</p>		
		SATISFAISANT	24	CONFORME	18	ABSENT	0,0	ABSENT

ANALYSE DU LOT UNIQUE – NOTATION CRITERE DELAI



Mesures prises par les candidats	Cohérence du planning, prise en compte de l'ensemble des prestations à réaliser, y compris les interventions extérieures nécessaires, jusqu'à réception définitive des travaux	Délai global d'exécution		Adéquation entre moyens mis en œuvre et délai d'exécution		Prise en compte des aléas potentiels		Note délai
Points maxi :	30	30		20		20		100
GUINTOLI / NGE ROUTE / AGILIS	<p>Cohérence du planning : planning cohérent détaillé par tâches, et également par secteurs pour ce qui concerne la réalisation de la couche de forme. Enchaînement des tâches cohérent.</p> <p>Prise en compte de l'ensemble des prestations : oui</p> <p>gestion des interventions extérieures jusqu'à la réception des travaux : les opérations de contrôle et de DOE n'apparaissent pas dans le planning</p>	<p>Délai phase de préparation de chantier : 24 jours, soit 1 mois</p> <p>Délai phase travaux solution de base : 28 semaines dont 7 semaines d'intempéries prévisibles et 3 semaines pour congés d'hiver, soit 18 semaines de travaux effectifs, fin de chantier prévue le 14 Mai 2024</p> <p>Délai travaux variante 1 et 2 : planning similaire à la solution de base, fin de chantier prévue le 17 Mai 2024 pour la var1 et le 9 Mai pour la var2.</p>		<p>Les moyens mis en place pour respecter le planning ne sont pas précisés</p>		<p>Le planning prend en compte la trêve hivernale (3 semaines, de la semaine 51 à la semaine 1) et 7 semaines d'intempéries (arrêt de chantier en janvier, reprise des travaux mi-Février 2024) pour une fn de chantier prévue Mi Mai 2024.</p>		
	SATISFAISANT	24	TRES SATISFAISANT	30	ABSENT	0	TRES SATISFAISANT	20
PELLE TP	<p>Cohérence du planning : planning cohérent détaillé par tâches, Enchaînement des tâches cohérent.</p> <p>Prise en compte de l'ensemble des prestations : oui</p> <p>gestion des interventions extérieures jusqu'à la réception des travaux : les opérations de DOE, réception et levée de réserves apparaissent bien dans le planning</p>	<p>Délai phase de préparation de chantier : 4 semaines</p> <p>Délai phase travaux solution de base : 22 semaines dont 2 semaines pour congés d'hiver, soit 20 semaines de travail effectif</p> <p>Délai phase travaux variantes : Pelle TP a joint un planning pour les variantes 1 et 2, portant uniquement sur la réalisation des bétons, mais qui ne montre pas l'incidence sur le planning général.</p>		<p>Le planning décrit de manière détaillée les moyens humains et matériels mis en œuvre par jour, en relation avec les travaux à effectuer.</p> <p>Il manque uniquement la mention des interventions des sous-traitants</p>		<p>Le planning prend en compte la trêve hivernale (2 semaines, du 25 décembre au 7 Janvier);</p> <p>Il n'y a pas de mention concernant la prise en compte d'autres aléas tels que les intempéries</p>		
	TRES SATISFAISANT	30	SATISFAISANT	24	SATISFAISANT	16	CONFORME	12



Au vu des critères analysés, il est proposé au Pouvoir Adjudicateur de retenir les offres suivantes :

Lot	Proposition du maître d'œuvre			Montant offre € TTC
	Entreprises	Type d'offre	Montant offre € HT	
unique : V.R.D.	EUROVIA	Base	797 996,83 €	957 596,20 €
	Montant total		797 996,83 €	957 596,20 €

A Soissons, le 19 septembre 2023
Le Maître d'œuvre, AREA

Décision du pouvoir adjudicateur :

- Accepter la proposition du maître d'œuvre et d'attribuer le marché comme suit :
- Offre de base + PSE 1
 - Offre de base + PSE 2
 - Offre de base + PSE 3
 - Offre de base + PSE 1 + PSE 2
 - Offre de base + PSE 1 + PSE 3
 - Offre de base + PSE 2 + PSE 3
 - Offre de base + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3

- Refuser la proposition du maître d'œuvre

Acceptation du Pouvoir Adjudicateur valant décision d'attribution :

Accepté à _____, le _____

Le représentant du Maître d'ouvrage

Nom, prénom, qualité, signature :